

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION
Téléphone No 46 Comptes de chèques postaux No 11 e 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.-, 6 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 2.50, Etranger un an Fr. 20.-
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.
Règle des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

1851

Pour marquer le quatre-vingtième anniversaire de sa fondation, la

LA MAISON E. GEROUDET & FILS - SION

accorde du 1^{er} octobre au 31 décembre un escompte de

10%

sur tous les achats au comptant

CONFECTIONS TISSUS CHAPELLERIE

1930

On demande tout de suite une

JEUNE FILLE
pour servir dans café de campagne et aider au ménage. S'adresser sous P 4752 S à Publicitas, Sion.

Une **Jeune fille** de bonne famille, ayant fait des études, trouverait une situation où elle serait traitée avec égards, auprès d'une dame seule. Elle aurait à s'occuper du ménage et d'un autre travail intéressant dans une industrie. Situation sûre pour une personne dévouée et de toute confiance. S'adr. par écrit sous chiffres G. R. au bureau du journal.

JEUNE FILLE
sachant l'allemand, le français et la dactylographie, cherche place comme apprentie dans un bureau. S'adr. sous chiffre H. J. au bureau du journal.

Grande **Chambre meublée** à louer, conviendrait aussi pour bureau. S'adresser aux Annonces-Suissees S. A. Sion sous chiffres JH 9034 Si.

A VENDRE
une belle couverture de divan complètement neuve, et un grand garde-manger en bon état.
S'adr.: bureau du journal.

A VENDRE
Appareil photographique en bon état.
S'adr.: bureau du journal.

A VENDRE
d'occasion un potager. S'adr.: Mme Clavien, Pont de la Morge.

100 bicyclettes

de 1^{re} marque

route, course, militaire, sont sacrifiées aux prix dérisoires de 95 à 120 fr. Vente forcée pour cause de démolition. Demandez catalogue. — MEIER, rue de Cornavin, 15, Genève.

Electriciens-Mécaniciens

et toutes personnes intéressées, demandez la brochure gratuite et les nouvelles conditions d'abonnement aux cours par correspondance de l'Institut d'Enseignement technique Martin, Plainpalais-Genève.

AVIS

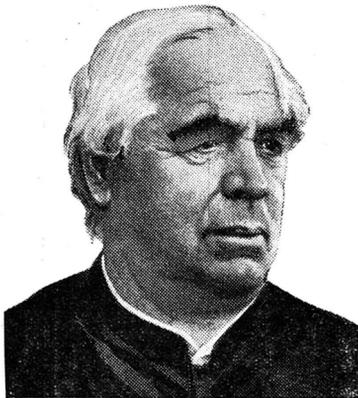
La soussignée met en soumission les travaux et fournitures pour l'adduction d'eau potable à amener sur sa propriété à Diolly-Zénéville (environ 300 m.)
Pour renseignements et offres, s'adresser jusqu'au 25 ct., à M. Cyprien Varone, président à Savisère, et agent d'affaires à Sion. A. GESSLER.

Jeune homme

sérieux et consciencieux est demandé tout de suite comme

COMMISSIONNAIRE

Faire offres avec prétentions sous chiffres JH 8016 Si aux Annonces-Suissees S. A. Sion.



Elevé dans la plus grande pauvreté, Sébastien Kneipp, cinquième enfant d'un tisserand, travailla avec une énergie de fer dans le dessein de devenir pasteur.

Préoccupé aussi du bien-être physique de ses semblables, le pasteur Kneipp reconnut, il y a 40 ans déjà, toute l'importance d'une saine boisson quotidienne; aussi put-il recommander l'usage du „Café de malt Kathreiner.“

Aujourd'hui nous savons que, grâce à ses propriétés saluaires et nutritives, le „Kathreiner-Kneipp au lait“ est la seule boisson qui convienne aux enfants comme aux adultes.

Voilà pourquoi aussi des millions de personnes boivent chaque jour leur „Kathreiner-Kneipp au lait.“ Ne tardez pas à l'essayer; vous verrez comme c'est bon!

Kathreiner-Kneipp au lait? Prendre une double ration de „Café de malt Kathreiner-Kneipp“, 80 gr. au lieu de 40 gr. pour un litre d'eau et autant de lait, puis préparer comme l'indique la recette figurant sur chaque paquet.

Café de malt Kathreiner-Kneipp, 80 cts. le paquet de 1/2 kg.

Malterie et Gruerie Soleure.

Fromage gras du pays

Conches et Bagnes

1^{er} choix
offre Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion.
Téléphone 13

En achetant des **LOTS à fr. 1.-** ou **Séries à Fr. 10.-** de la Loterie de l'Hôpital de N'Yipp vous soutenez une grande œuvre de bienfaisance et avez la chance de gagner
Fr. 20,000.- 10,000.- 5,000.- etc.
Envoi contre rembourser par l'Agence Centrale à Berne
Passage de Werdt No 150

Boucherie Chevaline

KRIEGER

VEVEY

Viande pour charcuterie 1^{er} choix à fr. 1.50 le k. Demi-port payé. Hâche gratis sur demande. Téléphone nuit et jour: 1298.

Attention! FROMAGE

Très bons fromages des Alpes, vieux, tout gras, 2 ans, à fr. 1.40-1.50; de cette année à fr. 1.25-1.35; 1/2 gras à —,85-1.- par 1/2 kg., colis de 5-15 kg., par meules entières (20-30 kg.), 10 cts. de moins par kg. J. Achermann-Bucher, fromagerie, Buochs(Nidw.).

Le Thé du Valais



En vente à Sion:

Pharmacie de Torrenté
ou au dépôt général

Pharmacie Centrale, Sierre

Arbres fruitiers

meilleures variétés
ABRICOTIERS
sur franc et sur prunier
WILLIAMS
basses tiges
POMMIERS, POIRIERS, etc.

Dondainaz, Granges & C^{ie}
Charraz Téléph. No 10



L'accoutumance au froid.

Si l'on veut passer l'hiver en bonne santé, il faut s'aguerrir et s'accoutumer au froid. On se préserve des atteintes du froid tout d'abord par des ablutions froides et beaucoup de mouvement en plein air. En second lieu vient une bonne alimentation fortifiante et réchauffante.

Songez à vous aguerrir aux frimas et confiez à l'Ovomaltine le soin du reste. Une tasse d'Ovomaltine au petit déjeuner vous apporte

sous une forme agréable les énergies et les calories dont vous avez besoin pour braver les intempéries de l'hiver.

L'Ovomaltine ne contient pas uniquement tous les éléments nutritifs essentiels dans les proportions convenant le mieux à l'organisme, mais aussi sous une forme facilement et complètement assimilable. Au surplus elle est riche en sels nutritifs, en diastase, en lécithine et en vitamines.

B 52



L'OVOMALTINE

régénère les forces.

En vente partout en boîtes de frs. 2.25 et frs. 4.25

Dr. A. WANDER S. A., BERNE



A vendre un potager ainsi que quelques petits vases de cave. S'adresser à M. Charles Aymon, Sion.

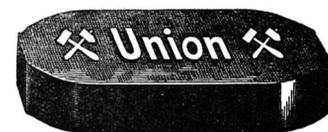
Consolation !!!

Quand je suis dans la dèche
Il me reste un plaisir:
Je bois pour m'ébaudir,
Un « Diablerets » eau fraîche.

Viande déossée pour charcuterie de particuliers: Salamis, etc., le kg. fr. 1.80. Boyaux droits, 35 ct. le m. — Expéditions. Demi port payé.
BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve, 7 N. VERREY Lausanne

Fagots Fayard
et fascines de verne, marchandise très sèche, à prix réduit.

Bruchez & Bérard
Soierie, SION



CHALEUR PERMANENTE

Economique, commode et propre

Le chauffage aux briquettes « Union » coûte bien moins que le chauffage au bois. Les briquettes sont très avantageuses pour les fourneaux de cuisine. Chaleur permanente des poêles. Plus de rallumage matinal.

Chaussures de montagne

cuir chromé, noir, ferrage rivé comme cliché 24,50
en empeigne, ferrage rivé, sans couture 24,50
Franco contre remboursement

Expédition de chaussures
KURTH Genève

Tuteurs d'arbres non écorés, fr. 0,50 la pièce.
Tuteurs d'arbres écorés, fr. 0,70 la pièce.

Bruchez & Bérard
Soierie, SION

Grande Boucherie Roup

36 bis, Rue de Carouge GENEVE

Expédie:
Rôti bœuf dep. le kg. 2,50
Bouilli, dep. le kg. 2,-
Graisse de rognon 1,50
Quartiers pour saler, de fr. 2,60 à 2,80.
Téléphone 42059

TIMBRES CAOUTCHOUC
IMPRIMERIE GESSLER
SION

En suivant les débats

Les joyusetés d'un règlement. L'indépendance au Grand Conseil. Les orateurs.

Les députés au Grand Conseil, à force de s'entendre parler, ont fini par s'apercevoir qu'ils ne perdraient pas grand-chose à limiter le nombre et la durée de leurs discours. Alors, ils ont remplacé leur ancien règlement par un nouveau, plus pavé que l'Enfer d'intentions excellentes.

Chaque orateur ne peut s'exprimer que deux fois sur un même sujet, il n'a que deux fois un quart d'heure à sa disposition pour convaincre ou pour endormir son auditoire. Seuls les rapporteurs et les conseillers d'Etat ne sont pas astreints à tant de rigueurs. Ils sont libres.

Il n'a pas fallu deux jours pour que respicendissent les inconvénients du nouveau règlement.

Tout d'abord, le Gouvernement jouit de l'avantage incontesté du dernier mot. Il n'a qu'à laisser tout simplement un contradicteur exposer un sujet, puis, lorsqu'il est voté au mutisme et qu'il n'a plus que le droit de se taire, en deux ou trois arguments imprévus, vrais ou faux, il l'assomme, et le malheureux doit rester coi, la bouche ouverte et les yeux vides.

M. André Germanier fut le premier à goûter cette innovation. Après un duel avec M. Troillet, il fut misérablement réduit au silence et dut se contenter de murmurer en ravalant sa réponse. Un peu plus tard, M. Fama subit un sort analogue, il se rassit, avec un geste impuissant des deux bras qui ne manquait pas d'éloquence.

M. Couchevin, président du Grand Conseil, sentit si bien l'injustice et l'énormité d'un tel système qu'il pria les conseillers d'Etat de se souvenir du vers célèbre:

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. »

Mais sauront-ils s'en inspirer?

En attendant, chaque orateur cherche à tourner la difficulté, persuadé qu'il vaut mieux ne pas trop compter sur l'esprit chevaleresque et la magnanimité d'un adversaire. Ils ont déjà trouvé plusieurs échappatoires.

Quand M. Dellberg a fini de parler, c'est par exemple à un copain qu'il s'adressera pour le prier de continuer son discours. Néanmoins, ce procédé n'est pas très sûr, car on aurait tort d'accorder une importance excessive aux amis politiques.

Plus habile et plus retors, M. Crittin vient d'inventer un truc qui lui réussit à merveille: il déclare en mettant la main sur son cœur qu'il ne reviendra pas sur le sujet qu'il a traité deux fois, il en choisit un autre et glisse insensiblement vers le premier, puis il l'aborde et le traite à nouveau.

Enfin, plusieurs députés, profitant du désarroi d'un débat général, ne font rien pour se distinguer: ils parlent cinq ou six fois avant que M. Couchevin ait le loisir de chronométrer leur temps ou de compter leurs interventions.

C'est ainsi que jeudi matin, M. Imhof, qui n'avait rien de mieux à faire, a constaté qu'un babillard avait dépassé le quart d'heure réglementaire d'une minute, un autre de quatre, et que des gens malins intervenaient à tout propos dans le débat, sans avoir l'air de rien.

Vous nous répondez qu'il n'est pas tellement surprenant qu'un député n'ait l'air de rien, mais tout de même il nous paraît cocasse et joyeux le nouveau règlement!...

**

L'indépendance au Grand Conseil...

Bien des lecteurs en lisant ce sous-titre en auront conclu que nous n'avons jamais mis les pieds aux sessions, pour accoler deux mots qui vont si mal ensemble. Et pourtant nous ne rétractons rien.

Sans doute, il nous a bien semblé que certains députés cherchaient des yeux un conseil avant de lever la main et qu'ils votaient avec un groupe au lieu d'exprimer leur propre opinion, néanmoins nous croyons que l'indépendance existe encore au Grand Conseil.

Elle a soufflé, durant ces derniers jours, comme un petit vent agreste sur la salle.

On entendit M. Abel Delaloye, au nom de la commission, reprocher au Gouvernement de ne pas tenir ses promesses.

On vit M. Germanier tenir tête à M. Troillet.

On aperçut M. Georges Lorétan qui soulevait, avec l'accent d'un conservateur convaincu, les beautés d'un projet de loi gouvernemental que discutaient ses amis politiques.

M. Praz n'a pas peur de penser tout haut, M. Fama garde inlassablement sa liberté de parole. Il n'est pas jusqu'à M. Evéquo qui ne se soit montré sous un jour tout nouveau en tendant la main à M. Papilloud plutôt qu'au Gouvernement. Ses ennemis en ont immédiatement déduit que M. Papilloud était de Conthey. Le monde est bien méchant.

Enfin bref, il y a de moins en moins de moutons au Grand Conseil, et nous ne désespérons pas d'y voir un jour les représentants du peuple...

Quant aux orateurs, ils sont nombreux. Le meilleur est M. Crittin dont la finesse et l'esprit sont un enchantement. Par malheur, il n'a jamais fini de commencer son discours. M. Evéquo est le plus habile et M. Dellberg — les jours où M. Zufferey ne dit rien — le plus drôle.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud s'exprime avec talent.

Parmi les plus éloquents, il faut citer MM. Kuntschen, Marc Morand, Maurice Delacoste, Maurice de Torrenté et Escher.

Mais ce sont précisément les orateurs qui font le désespoir de l'auditoire en traînant les délibérations en longueur et notre reconnaissance va plutôt à ceux qui n'ont pas ces dons d'avocat.

Ils sont deux ou trois qui savent ramener le débat à son point initial et le clarifier.

Le plus remarquable est M. le conseiller d'Etat Troillet, et c'est là un des secrets de sa force. Il sait ce qu'il veut et ce qu'il dit. Il ne s'embarrasse pas de périodes bien balancées, il résume un problème en trois mots; qu'il ait tort ou raison, il convainc.

Cet esprit positif on le retrouve aussi chez M. Praz, un parlementaire intelligent, chez M. Fama que rien n'émeut, chez M. Gaspard de Stockalper encore trop méconnu, chez M. Guillaume de Kalbermatten dont les interventions sont rares.

Et nous pensons qu'il est bon que les discours des orateurs soient compensés par les paroles de ceux qui n'ont pas d'éloquence et qui se contentent d'avoir des idées... A.M.

En marge des Séances

Reflexions et potins

Le regard de M. Couchevin

Les socialistes qui siègent à droite des bancs du Conseil d'Etat, sont inquiets. M. Couchevin jette à chaque instant des regards de leur côté.

L'un d'eux s'en étonne, et se tournant vers son camarade, il lui dit: « Tu n'a pas remarqué le coup d'œil du président? Que peut-il bien penser? »

— Ne l'en fais pas, répond l'autre en souriant: tu sais bien que M. Couchevin regarde toujours à droite...

L'esprit du planton

Suivant la tradition, un gendarme est de planton devant le bâtiment du Grand Conseil pendant le temps des séances.

Il n'est pas relevé de huit heures du matin à midi, ce qui nous paraît excessif. Il doit se borner à bailler aux corneilles.

— Vous vous ennuyez? avons-nous demandé à M. Parvex qui se promenait de long en large avec son fusil dans les bras.

Il répondit par un mot délicieux: — Mais non, je suis tout seul...

Sans doute, il pensait que les reporters du Grand Conseil n'étaient pas si heureux que lui, en compagnie, et qu'ils s'embêtaient davantage à l'intérieur...

Le discours de M. Charvoz

M. Charvoz, député socialiste, a prononcé un grand discours sur le féminisme et certains points de son exposé ne manquaient pas de piquant.

C'est ainsi qu'après avoir combattu les inégalités contenues dans le projet de loi, il relève une égalité curieuse: « L'allocation pour la distance est la même, dit-il, pour les institutrices et les instituteurs... il paraît que les jambes des sexes s'équivalent. »

« Les jambes des sexes » est joli.

Plus loin:

« On dit que les institutrices sont satisfaites de leur sort et ne réclament rien. Mais voyons: elles n'ont aucun représentant de leur sexe au sein de cette assemblée, elles savent les hommes qui fabriquent et appliquent les lois, mal disposés en leur faveur, flagorneries amoureuses mises à part! »

Et encore:

« Ces augmentations de traitement grèveraient le salaire? Avons-nous toujours eu peur de cela? L'augmentation du traitement des conseillers d'Etat aussi grèverait le budget! »

Enfin M. Charvoz supprima dans son discours un passage que nous aimons pour sa franchise et sa mélancolie:

« Vous allez me dire que mon langage s'inspire de galanterie! — Détrompez-vous, Messieurs, car si je suis un grand pécheur devant l'Eternel et surtout devant la malice des hommes, j'ignore ce péché-là, qui a si peu inspiré ma jeunesse, et qui à mon âge n'effleure même plus ma peau. »

Qui viendra désormais nous reprocher notre sympathie à l'égard de M. Charvoz? Il oublie assez souvent qu'il est député, pour mieux se souvenir qu'il est homme, avant tout.

Grand Conseil

Séance du 13 novembre 1930

Présidence de M. Jules Couchevin

On reprend l'examen du projet de loi sur

l'assurance-incendie obligatoire.

Au chapitre de l'assurance des bâtiments et du mobilier contre les sinistres naturels, M. Troillet expose que la Confédération est en train d'élaborer un projet de loi sur les sinistres naturels. Des subsides fédéraux ne seront accordés aux sinistres que si le canton lui-même en fait autant. C'est une des raisons pour lesquelles il importait de fixer des dispositions légales à ce sujet.

L'article 89 prévoit que l'Etablissement cantonal est créancier privilégié. M. Vincent Rotten craint que cette disposition ne soit pas en harmonie avec la loi sur les poursuites. Le fait que l'Etablissement soit au bénéfice de l'hypothèque légale donne toutes les garanties nécessaires. M. M. de Torrenté, président de la commission, partage aussi cette opinion. La Haute Assemblée est également de cet avis.

Les articles suivants traitent de la fixation et du règlement de l'indemnité.

Dès qu'un sinistre survient, l'autorité communale en doit notifier l'Etablissement cantonal qui convoque alors la commission de taxation.

Pour un bâtiment détruit, l'indemnité est égale à la valeur de remplacement, à la condition que le bâtiment soit reconstruit dans le canton, par son propriétaire.

Dans le cas contraire, la valeur vénale fait règle.

En cas de sinistre provoqué par le feu, la foudre, l'explosion, etc., l'indemnité est calculée: en cas de destruction totale, sur la valeur de remplacement, sans dépasser la valeur assurée totale; en cas de destruction partielle, en fixant le pour cent que représente la valeur détruite, par rapport à la valeur assurée totale.

Toute prétention à l'indemnité se prescrit par deux ans dès la date du sinistre.

L'assuré peut être condamné d'une amende ou déchu partiellement de son droit à l'indemnité, si le sinistre a été causé par sa négligence ou imprudence; il est déchu totalement de son droit, s'il est l'auteur du sinistre.

Les contestations relatives au fonctionnement de l'assurance sont tranchées par le Conseil d'Etat.

Les divers et nombreux articles de la loi sont enfin adoptés. Au moment de la discussion générale, M. Praz demande de revenir sur l'article 24 qui prévoit l'assurance facultative pour les petites constructions isolées d'exploitation rurale dont la valeur cadastrale ne dépasse pas 500 francs et situées dans les alpages et les mayens. L'orateur propose de porter à 1000 francs la limite de l'obligation. Après les explications de MM. Troillet et M. de Torrenté, qui ne s'opposent pas à ce désir, la proposition de M. Praz est adoptée.

M. Troillet donne ensuite quelques éclaircissements à MM. Gertschen et Thenen sur la situation des assurés qui verraient leur police arriver à échéance quelque temps avant l'entrée en vigueur de la loi, et que les compagnies ne voudraient plus assurer. Dans ce cas, l'Etablissement Cantonal interviendrait en leur faveur.

Quant à M. Papilloud, il voudrait discuter le règlement avant de se prononcer sur la loi.

M. le conseiller d'Etat Troillet ne partage pas ce point de vue. Il revient sur l'ensemble du projet et constate que chacun reconnaît l'opportunité de l'assurance-incendie obligatoire en Valais et cela par la création d'un bâtiment cantonal.

L'assurance contre les sinistres naturels a été souvent réclamée en Valais, où des conditions spéciales l'exigent. La loi sauvegardera aussi bien les intérêts de l'Etat que ceux des particuliers. L'orateur revient une fois de plus sur la question des primes qui varient suivant la catégorie des bâtiments. La plaine ne payera pas pour la montagne, bien que d'aucuns le craignent.

En outre, le taux des primes ne sera pas plus élevé, en moyenne, que celui demandé par les compagnies en cas d'assurance obligatoire.

M. Troillet défend le projet gouvernemental avec force: l'heure est grave, dit-il, en ce moment la Suisse a les yeux fixés sur nous. On sait quels malheurs ont frappé le Valais. Les sinistres de Lourtier et de Torgon ont prouvé la nécessité d'une organisation nouvelle, car l'on ne peut compter indéfiniment sur la charité publique. Tout en rendant hommage, une fois de plus, à la solidarité confédérale, le chef du Département de l'Intérieur dit le devoir qui incombe au peuple et à ses mandataires de prendre enfin les décisions qui s'imposent. M. Troillet affirme que dans cette affaire la politique n'entrera pas en jeu, puis dans une envolée un peu romantique, il fait une évocation des pompiers qui, au

mépris de leur vie et du danger volent au secours du prochain: « Messieurs, quand la maison brûle, il n'y a plus de considérations de partis! »

Il termine par ces mots: « Que le peuple accepte ou non la loi, ayons du moins le courage de la lui présenter. Nous, du moins, nous aurons accompli notre devoir! »

M. Fama qui ne s'émeut pas et qui préfère aux mots la réalité brutale, demande froidement de revenir sur l'article 17. Cet article va à l'encontre du but que l'on voudrait atteindre et il est de nature à retarder l'établissement d'hydrants dans les communes; car celles-ci attendront probablement que les subsides puissent leur être attribués. Dès maintenant, il serait bon de prévoir les subsides. Il demande le renvoi de cet article à la commission.

Très éloquent et persuasif, M. Crittin soutient la proposition de M. Papilloud de renvoyer l'acceptation de la loi jusqu'au moment où les députés auront minutieusement discuté le règlement qui s'y rattache.

Tout le problème, en effet, gravite autour de la question des primes. Le peuple avant de se prononcer voudra savoir quels seront ses avantages ou ses désavantages. M. Crittin rend hommage à M. le professeur Maillard qui a étudié la loi en bon technicien et dont l'exposé est clair et fait impression. Mais bien audacieux et bien imprudent serait celui qui pourrait préjuger de l'avenir de l'Etablissement cantonal. Sans doute il vivra puisqu'il y aura ce « robinet de réserve », à savoir la possibilité d'augmenter les primes. Mais sera-t-il prospère?

M. Crittin souligne avec plaisir la déclaration solennelle de M. Troillet de bannir la politique de cette question d'intérêt public et il est prêt à étudier le règlement avec impartialité.

La proposition de M. Fama de renvoyer à la commission l'article 17 est repoussée ainsi que celle de M. Clausen qui voulait porter à 5 ans au lieu de 3 ans le délai fixé par le Conseil d'Etat aux sociétés d'assurance contre l'incendie pour la liquidation de leurs contrats dans le canton.

Répondant à M. Crittin, M. Troillet dit qu'il n'y a pas de motif à modifier l'usage en votant un règlement avant la loi. Cela ne se fait dans aucun Parlement. Par contre, il est d'accord de discuter le règlement au cours de la session présente, après l'acceptation de la loi par le Grand Conseil. Il estime qu'il ne faut pas toucher à celle-ci. M. Escher combat la proposition de M. Papilloud.

M. Crittin précise sa proposition: il demande de subordonner la votation finale de la loi à la discussion du règlement. Il ne peut pas se prononcer sur la première avant d'être au clair sur les primes dont on n'a pas discuté. C'est un point essentiel. La loi et le règlement sont en connexion absolue et M. Crittin lit un article de la loi en contradiction manifeste avec le règlement.

M. Evéquo constate que tout le monde est d'accord sur le principe et que les avis sont uniquement partagés sur des questions de modalités. Il ne faudrait pas leur donner une importance excessive et perdre de vue l'objectif principal. Il demande donc au Conseil d'Etat d'accepter la proposition Crittin et d'ouvrir la discussion sur le règlement avant la votation définitive de la loi. Personne alors ne pourra se prononcer au petit bonheur sur le problème et sans doute il trouvera sa solution heureuse. Afin de répondre à un désir de M. Papilloud il voudrait aussi que l'on diffère l'assurance obligatoire contre les sinistres naturels.

La discussion du règlement — qui fut envoyée aux députés avant la session — n'inquiète absolument pas le Conseil d'Etat, dit M. Troillet. Il veut bien faire une concession à M. Crittin en acceptant sa proposition qu'il juge cependant illogique. M. Imhof, toujours amusant, s'y oppose au nom du règlement. « Lisez-le, s'écrie-t-il. Il y a assez d'avocats pour vous renseigner sur ce que vous avez le droit de faire! »

Le Grand Conseil décide que le règlement sera discuté — après un rapport de la commission — durant la session présente. Après seulement interviendra la votation sur la loi. La délibération générale et sur les articles est close, en dépit de propositions contraires. Mais auparavant, pendant trois quarts d'heure les députés ont ergoté sur des points de détail, au grand désespoir de M. Evéquo. Tant et si bien que M. Schnyder finit par déclarer que personne ne sait plus sur quoi l'on a voté!... Et que M. Dellberg se chamailla avec M. Crittin pour avoir prétendu que les avocats avaient suffisamment embrouillé cette affaire! Le débat ne s'éleva vraiment pas très haut et M. René Benjamin qui mieux que quiconque a dit le vide et l'incohérence des délibérations parlementaires aurait trouvé là de bien jolis sujets d'inspiration.

Heureusement, la séance fut levée à midi.

Séance du vendredi 14 novembre 1930

Présidence de M. Couchevin, président

On aborde un sujet fort important et qui soulèvera sans doute un long débat. C'est la loi concernant les conditions d'engagement du

Personnel enseignant

des écoles primaires et des cours complémentaires, adoptée en premiers débats depuis la session précédente.

La commission n'a pas modifié le projet dans ses grandes lignes, elle se borne à demander des changements sur des points secondaires.

Une proposition de M. Charvoz tendant à donner le même traitement aux institutrices qu'aux instituteurs, a été repoussée.

La loi présentée doit permettre aux communes — plus spécialement à celles de la montagne — de supporter les charges qui découlent de l'enseignement primaire. Il est incontestable, en outre, que les traitements alloués aux instituteurs sont insuffisants et que cet état des choses ne peut durer plus longtemps.

MM. Amacker et Kuntschen rapportent, ce dernier en l'absence du rapporteur français. L'article 1er prévoit que pour pratiquer l'enseignement dans les écoles publiques primaires et les cours complémentaires du canton, les instituteurs et les institutrices doivent être porteurs d'un brevet ou diplôme cantonal délivré selon les dispositions de la loi.

M. Imhof voudrait qu'on exige aussi un certificat psychotechnique. M. Kuntschen juge inutile de l'indiquer dans la loi, le terme « diplôme cantonal » étant suffisamment explicite, et M. Imhof retire sa proposition.

La nomination du personnel enseignant se fera par le conseil communal.

L'article suivant a trait à la durée de l'engagement. La majorité de la commission propose la suppression d'un alinéa 2 ainsi conçu: « Le personnel enseignant, porteur du brevet de capacité, ne pourra être déplacé sans motifs plausibles. »

La minorité de la commission voudrait le maintenir. M. Maurice de Torrenté soutient ce point de vue. Il estime que si l'on supprime cette disposition, il en résultera une trop grande instabilité. On risque de rendre intenable la situation du personnel enseignant.

Avec plus ou moins de bonheur, MM. Pétrig, Stockalper et Maurice Bonvin interviennent dans le débat. Ce dernier estime que l'instituteur doit pouvoir compter sur une certaine durée d'enseignement dans le même endroit.

M. Kuntschen montre les différences qui existent entre les deux articles 12 et 13, le premier ne concernant que la période de nomination, tandis que le second a trait à la résiliation du contrat existant.

M. Maurice Delacoste voudrait que l'on renvoyât l'article 12 à la commission. M. Kuntschen s'y oppose.

M. Delacoste estime que l'alinéa que nous mentionnons plus haut a un caractère impératif en dépit des dénégations de son contradicteur. Il serait donc bon de préciser. C'est aussi l'avis de M. le Dr. de Cocatrix: « Il ne faut pas, dit-il, assimiler les instituteurs aux taupiers ou aux balayeurs, mais leur donner une situation stable en mentionnant ce point dans la loi. »

On entend encore M. Mathis qui ne dit rien de nouveau.

Tour à tour, MM. Meyer et Kuntschen reviennent à la charge et la discussion s'éternise.

M. Delacoste propose un amendement à l'article 12 qu'il modifie ainsi: « Sauf convention contraire et par écrit, le personnel enseignant, porteur du brevet de capacité, ne pourra être déplacé sans motifs plausibles. »

Cela, dit-il, doit mettre tout le monde d'accord.

Dans l'intérêt de nos écoles, dit M. Walpen, des dispositions d'ordre impératif seraient malheureuses. Tout en stabilisant autant que possible le personnel enseignant, il faut avoir la possibilité de renvoyer un instituteur qui ne remplirait pas son devoir. D'autre part, on ne peut imposer à une commune un instituteur dont elle ne voudrait pas, car un pareil système serait désastreux.

M. Walpen déclare qu'on exagère en parlant de pléthore dans le personnel enseignant. Dans le Valais romand, tous les instituteurs sont employés. Le chef de l'Instruction publique est d'avis d'insérer au protocole et non dans la loi l'amendement Delacoste et M. Kuntschen, au nom de la commission, se rallie à ce point de vue. Mais, M. Delacoste ne peut s'en contenter, la simple insertion au procès-verbal de son amendement lui paraît insuffisante, il faut le mentionner dans la loi. M. Maurice de Torrenté n'y voit aucun inconvénient contrairement à M. Carron, qui trouve extraordinaire qu'on indique dans une loi le moyen de la détourner. C'est aussi l'opinion de M. Meyer qui voudrait avec la majorité de la commission, dont le mutisme l'étonne, supprimer l'alinéa litigieux. La majorité de la commission et le chef du Département de l'Instruction publique se rallient à la proposition Delacoste.

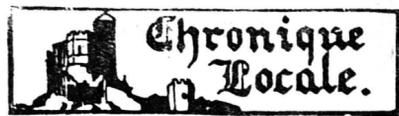
Finalement, M. Couchevin fait voter: par 43 voix contre 28, l'amendement Delacoste.

Vous trouverez au **Magasin de Radio Telefunken** **Rue Conthey** **Eug. LORÉTAN, Sion** **Téléphone 519**

de merveilleux appareils TELEFUNKEN complets avec haut-parleur depuis **Fr. 250**

24 mois de crédit **3 jours à l'essai** **On offre à chaque acheteur d'un appareil l'abonnement d'un an au journal „Le Radio“**

Tous les jours CONCERT EXTÉRIEUR de 13 h. à 13 h. 45 et de 17 h. à 19 h. **Emission des principales stations**



LA MISSION

(Inf. part.) La première partie de la Mission consacrée aux femmes s'achève sur un grand succès. On peut s'en promettre autant de celle des hommes. L'équipe des prédicateurs se renforce du P. Hénusse dont le renom, considérable en Belgique et en France, n'est pas moindre en Suisse et spécialement à Sion. La vigueur originale de sa pensée, la puissance de sa dialectique, le charme viril de son éloquence exercent un attrait particulièrement vif sur le public masculin. Les connaisseurs valaisans s'empresseront d'en jouir.

On nous écrit d'autre part:

La Mission pour les dames touche à sa fin. Les sermons-conférences fouillés et étudiés ont ouvert des horizons nouveaux à beaucoup d'auditrices et s'ils ont fait grand bien à leur âme, ils ont été, de plus, de vrais régalis littéraires. Ce n'est pas souvent que notre ville a le bonheur d'entendre de pareilles homélies.

A part les sermons du matin et du soir destinés à toutes les personnes du sexe féminin, il y en eut deux spécialement consacrés: un aux mères chrétiennes et l'autre aux jeunes filles...

Nos bons Pères ont oublié la catégorie intermédiaire et non moins intéressante des célibataires, de celles qui ne se sont pas mariées par suite de circonstances spéciales, dépendantes ou non de leur volonté, et dont les devoirs sont différents.

SOCIÉTÉ D'ORCHESTRE

La Société d'Orchestre informe ses membres passifs et le public en général que sa première soirée musicale aura lieu le lundi 8 décembre, avec le bienveillant concours de Mme M. Grasso-Dorthe, soprano, et de M. M. Frommelt, violoniste.

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE

La Société fédérale de gymnastique de Sion donnera dimanche prochain 16 crt., dès 16 h., au Café du Grand-Pont, son grand loto annuel.

Cette sympathique et vaillante société doit hélas, elle aussi, user de ce moyen désagréable, pour assurer les finances indispensables à son existence. L'appui de tous lui est nécessaire et la sympathie qu'on lui témoignera en venant nombreux à son loto de dimanche prochain, lui permettra de continuer la réalisation d'une éducation physique et sportive aussi complète que possible de la belle jeunesse séduisante.

SERVICE RELIGIEUX

Le 16 novembre
A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe et communion générale des femmes. — 8 h. 30, messe basse, sermon allemand. — 10 h., grand-messe, sermon français. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.
Le soir. — 4 h., vêpres; ensuite bénédiction à l'église de St-Théodule. — 8 h., ouverture de la mission pour les hommes seuls, sermon français, bénédiction.

COMMUNAUTÉ PROTESTANTE

Dimanche 16 novembre, 9 h. 45: Culte. — M. Richard.

Les Compagnons du Bouteiller Valaisan

Par Edmon BILLE, Sierre

Je sais au moins deux douzaines de sages (ou d'heureux) qui n'oublieront pas de longtemps tels Mardis-Gras de 1929 et de 1930! Ce sont les « Compagnons du Bouteiller Valaisan » réunis ce jour-là autour d'une table bien servie, sous le signe de la grappe de Chanaan, qui est j'imagine pays riverain du Rhône, et qu'on peut situer entre les châteaux de Loèche et la Tour de Martigny. C'est dire que le festin fut largement arrosé, comme bien on pense, des crus les plus fameux d'un vignoble qui en possède au moins une bonne douzaine d'imbattables.

Mais il ne s'agissait pas là d'une quelconque agape groupant quelques vagues convives sous un fumeux prétexte. L'initiateur, M. Henry Wuilloud, amphitryon disert, et savant docteur en tout ce qui peut se savoir sur les vignes et sur les fruits dans ce pays de Cogne, avait pris soin de prévenir les invités. Chacun de ceux-ci devait adresser auparavant 3 bouteilles de vins de choix de ses propres vignes, et — « ces vins », disait la circulaire, « seront servis au dîner, toutes étiquettes masquées, et des compagnons experts les apprécieront selon une table de pointage qui sera remise à chacun d'eux. On n'indiquera que la nature du cépage et l'année de la récolte. »

Le but de cette réunion était de « remettre en honneur et de faire revivre dans le pays les anciens bouteillers particuliers qui malheureusement tendent à disparaître ».

On se doute bien que l'éloquent appel du Dr. Wuilloud n'avait pas amené à Sion dans les salons de l'Hôtel de la Paix la foule anonyme des manifestations banales. Aussi, me croira-t-on si j'ajoute que les participants, comme les vins, étaient si l'on peut dire, triés sur le volet. Il n'est pas donné à chacun d'assister à un banquet, tout en s'engageant à en charger la table avec les meilleurs produits de ses propres parcelles. Il s'agissait en outre d'affronter en même temps les appréciations de pairs, tous connaisseurs, aux palais blasés. Il est à supposer que les absents (qui une fois de plus, eurent tort), ont cédé à la crainte peut-être justifiée, de ne pas sortir vainqueurs au tournoi.

Il faut dire que ce dernier se déroula avec toute la solennité, et tout le sérieux désirables. Et j'arrête ici les sceptiques qui, à me lire, seraient tentés de croire à une ordinaire beuverie. Les fameuses tables de pointage, il est vrai, accusèrent vers la fin de l'après-midi, 37 crus de parcelles différents que les « Compagnons » dégustèrent tous en conscience, sinon tous avec la même volupté. Mais quand on saura que les vins étaient sans exception de premier choix, que, parmi les robustes convives il ne s'est pas trouvé un seul imprudent... ou un gâcheur, on ne s'expliquera plus d'une manifestation qui a pris d'emblée l'ampleur d'un rite, légal en finale a été un éclatant hommage rendu à la terre valaisanne et à ses merveilleux produits.

On a pu voir ce jour-là, et porter à ses lèvres tout le Valais des coteaux nourris de soleil, toute la pierre à feu de notre sol calciné. Non plus de ces Fendants au goût standard, pâlis au soufre, cassés par les voyages en train-citernes. Mais tous les précieux cépages aux noms antiques et sonores qui poussent drus et plains de sève au pied des parois de Chamason, sur les pentes saviés-

Après un débat interminable, une proposition de M. Zufferey, appuyée par le Conseil d'Etat et la commission, l'emporte sur celle de M. Imhof.

En voici la teneur: « Les instituteurs et les institutrices qui, par suite de la distance, doivent prendre le repas de midi, en dehors de leur résidence, reçoivent une allocation de fr. 15 et en dehors du domicile légal, de fr. 30. »

La séance est levée à midi. Sur la proposition de M. Petrig, une session prorogée aura lieu, probablement à la fin de janvier, et l'on étudiera la question de limiter désormais les sessions à une semaine.

L'Italie mécontente

(Correspondance particulière)

A l'occasion du douzième anniversaire de la victoire de Vittorio-Veneto, le sous-secrétaire d'Etat italien à la guerre, M. Manaresi, a exposé toute l'importance du rôle joué par l'Italie dans la victoire finale des Alliés. C'est même, selon nous, par le fait que l'on est tenté de trop sous-estimer la valeur de ce rôle qu'il faut peut-être chercher, la principale cause de tout le grave mécontentement qui règne à Rome et qui trouble bien certainement la situation actuelle, déjà si généralement peu stable.

Voici, en quelques mots, comment M. Manaresi « rafraîchit la mémoire » de certains alliés: L'Italie, avec sa neutralité d'abord, avec son intervention ensuite, a sauvé la France et ses alliés. Il faut évaluer à 350,000 hommes l'aide indirecte donnée par l'Italie à la France lors de la bataille de la Marne en lui ayant tenté de trop sous-estimer la valeur de ce rôle qu'il faut peut-être chercher, la principale cause de tout le grave mécontentement qui règne à Rome et qui trouble bien certainement la situation actuelle, déjà si généralement peu stable.

Voici, en quelques mots, comment M. Manaresi « rafraîchit la mémoire » de certains alliés: L'Italie, avec sa neutralité d'abord, avec son intervention ensuite, a sauvé la France et ses alliés. Il faut évaluer à 350,000 hommes l'aide indirecte donnée par l'Italie à la France lors de la bataille de la Marne en lui ayant tenté de trop sous-estimer la valeur de ce rôle qu'il faut peut-être chercher, la principale cause de tout le grave mécontentement qui règne à Rome et qui trouble bien certainement la situation actuelle, déjà si généralement peu stable.

Le maréchal Caviglia, le vainqueur de la bataille dont il s'agit, a prononcé à son tour, à Gènes, un important discours montrant que si l'Italie avait été battue, l'Autriche aurait pu transporter au printemps suivant la plus grande partie de ses forces sur le front allemand, voilà même pourquoi les Alliés devaient à tout prix venir sur la Piave.

Le maréchal montra ensuite qu'après cette victoire des Alliés, la Bulgarie et la Turquie devinrent accessibles à l'or américain et traitèrent avec les dits Alliés. Dès lors, l'Allemagne comprit qu'elle ne pouvait plus espérer la victoire. Tous ses efforts ne devaient plus tendre qu'à un seul but: Une paix moins lourde que celle par elle imposée si elle avait remporté la victoire. C'est à ce moment que l'Amérique et Wilson commencèrent à jouer un rôle prépondérant, ce qui fut grave pour l'Italie, selon le maréchal, vu que le président américain lui était toujours hostile et ne lui attribuait que peu d'importance politique.

On voit d'après ce qui précède, combien sérieux et profonds sont les motifs de mécontentement de l'Italie. Et cela explique clairement toute l'inquiétante politique de M. Mussolini qui se met ouvertement à la tête des mécontents, hongrois et bulgares surtout, et qui veulent, tous, la révision des traités.

Le récent mariage du Roi Boris de Bulgarie avec une princesse royale italienne aurait même, selon des avis compétents, été l'occasion de la conclusion d'une entente militaire italo-bulgare, et certainement d'un accord commercial aux termes duquel le blé bulgare trouvera désormais un débouché important sur le marché italien.

On peut dire que tout le plan des mécontents se dessine de plus en plus nettement: Russie et Allemagne contre la France, la Pologne et la Roumanie; Italie, Autriche, Hongrie, Turquie, Grèce, Bulgarie et Albanie contre tous les pays de la Petite-Entente. Ajoutons que l'armée bulgare n'est pas un tout négligeable: Autorisée à porter son effectif de paix à 38,000 hommes au lieu de 13,000, la Bulgarie a ouvertement inscrit au budget des crédits pour l'entretien, en temps de paix, de 45,000 hommes. Partout on reforme plus ou moins clandestinement les grandes unités d'avant la guerre.

Tout ce qui précède montre bien, à notre avis, l'incontestable gravité des divergences de vues entre les deux camps qui déjà se dressent l'un contre l'autre. Dès lors, n'est-on pas autorisé à se poser la question de savoir: Où donc git la sécurité exigente le respect des frontières et le respect des traités? Et qui donc oserait désarmer en de pareilles circonstances?

Alexandre GHKA.

Sion I-Vevey I

Après la défaite subie en Coupe Suisse contre la forte équipe de Granges, les Séduinois ont à cœur de démontrer à leurs supporters que leur courage et leur entraînement ont été stimulés par leur échec et de confirmer la nette supériorité dont ils ont fait preuve jusqu'ici dans les matchs du championnat suisse. Vevey I, de son côté, qui n'a pas perdu tout espoir de se classer en tête du groupe, fera de son mieux afin de pouvoir garder quelques chances de reconquérir la place en promotion dont le club a été éliminé il y a deux ans.

La rivalité sportive qui existe entre les deux leaders éventuels du groupe nous permettra d'assister à une partie disputée avec acharnement jusqu'à la dernière minute. Le match se jouera sur le terrain du F. C. Sion dimanche 16 novembre et débutera à 14 h. 30 sous l'expertise direction de M. Demartines de Lausanne.

est accepté dans la loi. Le texte avec sa modification est adopté.

La discussion rebondit à l'article 15 qui prévoit l'échelle de traitement à octroyer au personnel enseignant masculin et féminin.

M. Bonvin propose que des spécialistes puissent être nommés pour les cours de chant et de gymnastique dans les grandes communes, avec subvention de l'Etat.

M. Charvoz, un idéaliste égaré au Grand Conseil lit un discours intéressant sur lequel nous reviendrons et réclame avec feu l'égalité de traitement pour les deux sexes.

« Mon insatisfaction, dit-il, a provoqué une longue discussion au sein de la commission qui n'a pas cru devoir se ranger à ma manière de voir, ce qui ne m'a, du reste, pas étonné, étant donné le poids des habitudes sociales sur les conceptions humaines. »

Convaincu et tenace dans ma conviction, comme on me l'a fait observer, je n'ai pas cru non plus devoir me ranger à l'avis de M. le chef du Département de l'Instruction publique et de la majorité de la commission. Il s'agit ici pour moi d'une question de principe, non de quelques francs de plus ou de moins, ni d'une opposition pour la forme, pour le simple amusement de la galerie, dont je n'ai cure.

A vous dire vrai, voyez comme je suis diplomate, je me soucie aussi fort peu de l'approbation ou de la désapprobation du Grand Conseil qui, pour l'ordinaire, suit docilement le courant traditionnel, cela demande si peu d'efforts et de réflexions! Je suis du petit nombre de ceux qui, envers et contre tous, s'il le faut, défendent une idée qu'ils estiment juste, après examen, sans s'inquiéter du succès immédiat, assuré que rien ne se perd, convaincu qu'une idée juste triomphe un jour, cuirassé contre les critiques malveillantes dont je suis habitué. »

Et voici sa conclusion: « J'agis par principe, estimant que, dans l'ensemble de la vie, la femme qui enfante et élève les générations vaut bien l'homme qui organise les boucheries humaines, convaincu et certain que, dans le domaine spécial de l'éducation où la femme est l'éducatrice née, l'éducation naturelle — l'institutrice vaut l'instituteur et doit être rétribuée comme lui, pour un travail qu'elle fournit aussi bien que lui! »

M. Paul de Rivaz soutiendra de même énergiquement ce point de vue: « A travail égal, dit-il en substance, il faut un salaire égal. » C'est le principe posé par le Bureau international du Travail à Genève. Or, les institutrices sont soumises au même programme d'études ont les mêmes fonctions à remplir que les instituteurs. Dans les professions libérales l'égalité existe: les médecins, les avocats, hommes et femmes, sont traités sur le même pied et reçoivent les mêmes honoraires.

M. Kuntschen s'élève contre ces théories, les besoins de l'institutrice et de l'instituteur ne sont pas pareils, dit-il, et leurs dépenses diffèrent. M. Amacker l'appuie.

Mais les orateurs s'attirent cette verte et foudroyante réplique de M. Charvoz: dans ce cas, vous pourriez faire aussi des distinctions entre les députés qui gagnent moins et ceux qui gagnent davantage et les payer en conséquence...

M. le conseiller d'Etat Walpen ne peut admettre les arguments des « féministes ». Il est combattu par M. Dellberg.

Décidément, le débat prend une ampleur inattendue et M. Charvoz n'est plus seul à combattre un vieux préjugé. Toujours diplomate, M. Kuntschen se défend d'avoir voulu attaquer les femmes. Mais tout de même, il ne faut rien exagérer et il soutient que dans les conditions actuelles, une différence de traitement de l'institutrice et de l'instituteur est justifiée en Valais. Quant au mouvement féministe, il est sympathique à l'orateur qui craint beaucoup d'être incompris à cet égard. C'est peut-être qu'il prévoit l'avenir et le temps où il y aura aussi des électrices...

Duplique de M. Paul de Rivaz qui dit à M. Walpen: « Si vous voulez que la loi passe, ayez les femmes avec vous! »

Quant à M. Charvoz, le règlement dont nous avons dit l'imperfection, lui interdit de parler trois fois: « Voyez cette anomalie, le Conseil d'Etat est libre et le Grand Conseil souverain ne l'est pas! » s'écrie-t-il.

Il y a bien quelque chose à dire. La proposition de M. Charvoz de porter à 200 fr. uniformément pour les instituteurs et les institutrices le traitement du personnel enseignant, est repoussée et le sexe faible ne recevra que 180 fr. A remarquer qu'il y eut dans la salle de nombreux féministes. C'est un encouragement tout de même.

La proposition de M. Bonvin d'octroyer des subsides à des spécialistes pour l'enseignement de la gymnastique et du chant, dans les grandes communes est vivement combattue par M. Walpen qui craint le protectionnisme. Il serait d'accord cependant d'appliquer cette mesure dans les régions où il y a plus de 400 élèves dans la même localité.

M. Bonvin s'entête et réclame une subvention de 50 p. c. du Gouvernement pour le traitement des spécialistes. Il est soutenu par M. Ferdinand Travalletti qui préconise, au surplus, l'égalité de subventions cantonales pour les grandes et les petites localités où la gymnastique et le chant sont à l'honneur.

La proposition de M. Bonvin est repoussée par 49 voix contre... quelques-unes, dit spirituellement le président, M. Couchepin, et le Conseil d'Etat l'emporte.



Tous les dimanches au Café-Restaurant Stutz dès 17 h. 30

Concert

par l'Orchestre Sonny Se recommande: Dupuis.



PERDU jeudi une broche-bafrette, de la place du Midi à Plattaz. La porter au bureau du journal qui récompensera.

On engagerait bon

Chauffeur

privé, connaissant bien la route de la Dixence. Entrée de suite. S'adresser au Café du Grand-Pont, Sion.

A louer pour le 1er février

Appartement de 4 pièces, confort moderne. S'adresser chez Prolong, facteur, Sion.

Santé !!!

En cas d'indisposition subite,

Un petit verre de « Diablerets ».

Redonne de la force, redresse

Le pauvre bougre qui défontait.

DISETTE DE FRUITS.

De nos jours, toutes les mams savent combien les fruits sont précieux pour la santé des enfants. Or, cette année la récolte des fruits est plutôt maigre.

Ce qui remplace le mieux les fruits, ce sont les sirops de fruits préparés avec du pur jus de fruits et du sucre. Ils sont à la fois une délicieuse boisson et un excellent adjuvant pour les mets doux. Exigez la marque «WANDER» et vous obtiendrez toujours des produits absolument naturels.

- Sirop de framboises
- Sirop de mûres
- Sirop de groseilles
- Sirop de cassis

Dr. A. WANDER S. A. BERNE

Abonnez-vous au « Journal et Feuille d'Avis du Valais »

Café du Grand-Pont - Sion

DIMANCHE 16 NOVEMBRE, dès 16 h.

G-R-A-N-D L-O-T-O

organisé par la Société Fédérale de Gymnastique de Sion Beaux lots. Invitation cordiale.

A partir de Dimanche 16 novembre

Tous les dimanches

DANCING

Café MULLER

Sion - Rue de Conthey

Bonne musique Se recommande

SAINT-LEONARD

DIMANCHE 16 NOVEMBRE, à 19 h.

Grand Loto

organisé par la

JEUNESSE CATHOLIQUE DE SAINT-LEONARD

MADAME WUTHRICH - MODES

Avenue de la Gare, SION

avise son honorable clientèle qu'elle ne tiendra plus la bonneterie et vendra dès ce jour avec

FORT RABAIS

les articles suivants restant en magasin: Pullovers, gilets, sous-vêtements, bas laine, laine et soie, ouvrages de dames, etc.

Encore quelques teintes crêpe de Chine, 1re qualité, à fr. 8,50 le mètre.

LA DEUXIEME CONDITION

pour préparer une tasse de café délectable:

Pris-seuls, le café moulu et l'eau ne peuvent guère donner qu'une boisson fade et incolore.

Si vous voulez corser le goût du café - avec ou sans caféine - il vous faut toujours y ajouter de la „Frank-Spéciale“ pour 2/3 de café moulu, 1/3 de „Frank-Spéciale“.

Alors vous obtenez, sans nullement augmenter vos dépenses, un café dont le goût, le parfum et la couleur ne laissent rien à désirer.

C'est bien pour cela que la „Frank-Spéciale“ est tant demandée.

Helvetia & Henri Franck fils SA. Bâle

FRANCK SPECIALE

Engrais spécial

pour vignes

offre Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

Maison contrôlée Téléphone 13

SCORIES THOMAS FOURRAGE

à la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait (Maison contrôlée) Tél. 13

Abonnez-vous au „Journal et Feuille d'Avis du Valais.“

RIDEAUX

ASSORTIMENT COMPLET CHEZ

G. & A. WIDMANN

TAPISSIER - DÉCORATEUR

PLACE DU MIDI

Crédit suffisant

permet de faire achats avantageux, de payer comptant pour profiter de l'escompte.

Banque Populaire de Sierre

Place Hôtel Bellevue accorde crédits en compte-courant contre nantissement de titres avec cautionnement contre hypothèque, A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

FABRIQUE DE MEUBLES

REICHENBACH

FRÈRES & C^{ie}

CHIC, QUALITÉ, PRIX INTÉRESSANTS.

MAGASIN: AVENUE DE LA GARE SION. TEL. 228.

Les Horaires des C. F. F. de Sion sont à vendre au Bureau du Journal à Fr. --.15 l'exemplaire

Chronique agricole

Travaux de Novembre au jardin potager

Nous avons donné, le mois passé, quelques indications nécessaires à la rentrée en cave de certains légumes herbacés tels que chicorée scarole, céleri, choux, etc. Voyons aujourd'hui de quelle façon rentrer les légumes racines:

Betteraves à salade. Arrachez-les, coupez les feuilles et rentrez en cave dans du sable ou de la terre légère.

Carottes: Procédez de la même façon.

Céleri-rave: Arrachez-les et rentrez-les en cave. Disposez-les en moule dans du sable, la tête tournée à l'intérieur du tas afin que les feuilles ne repoussent pas, ce qui vide la pomme du céleri. Vous pouvez en planter quelques uns la tête en haut en leur laissant le feuillage afin d'avoir la verdure pendant l'hiver.

Scorsonères. Ce légume ne craint pas le gel, cependant pour éviter des difficultés pendant l'hiver, arrachez-les et mettez-les en bottes pour les enfouir dans du sable à la cave afin que les racines restent fraîches. Cet excellent légume-racine peut se consommer pendant toute l'hiver en sauce ou en gratin.

Choux de Bruxelles. Ces choux très rustiques ne gèlent que par les grands froids. Aussi vous pouvez les laisser sur place jusqu'à la fin novembre et récolter les « rosettes » au fur et à mesure des besoins de la consommation.

Poireaux. Arrachez-les et mettez-les en jauge à la cave pour les faire blanchir ou sinon en plein air près de la maison en les

couvrant avec des feuilles ou de la paille afin de pouvoir en prendre pendant tout l'hiver.

La mâche que vous avez semée au mois d'août septembre restera sur place. Vous en récolterez pendant l'hiver toutes les fois que le temps le permettra. La cueillette se fait en coupant les petites rosettes à la base et se prolonge jusqu'au printemps. La mâche est une excellente salade d'hiver et de printemps.

Vous avez déjà pu sans doute consommer des feuilles des épinards que vous avez semés selon nos indications en août septembre; les froids venant, leur cueillette va s'arrêter. Couvrez-les cependant avec quelques branches de sapin afin de les protéger pendant l'hiver. La cueillette reprendra alors en mars prochain avec abondance.

Arrachez avec une motte les cardons que vous avez attachés le mois passé. Transplantez-les en cave et arrosez au pied. Vous les ferez blanchir au fur et à mesure des besoins de la consommation en les entourant avec des sacs afin de les priver d'air et de lumière.

Chicorée Witloof ou Endive. Arrachez les racines, coupez le feuillage à 2 cm. du collet. Étendez ces racines au soleil afin qu'elles sèchent pendant la journée. Pour la nuit, mettez en tas et couvrez avec des sacs. Après deux ou trois jours de ce travail, rentrez-les dans un endroit sec où il ne gèle pas pendant la nuit (remise, grange, etc.) couvrez-les d'un peu de sable sec. Dans l'attente du forçage les racines ne doivent jamais être rentrées dans un local chaud.

Au 15 novembre, commencez le forçage en procédant comme suit: Pour ne pas avoir à consommer trop à la fois, prenez le tiers de votre quantité de racines (exemple: sur

100 racines, prenez-en 30). Dans un coin de l'écurie, sur 1 m. carré par exemple, étendez une couche de terre de 20 cm. de hauteur. Plantez les racines les unes à côté des autres dans cette terre, arrosez puis couvrez le tout avec une couche de terre légère ou du sable afin que le collet des racines en soit recouvert de 15 cm. au moins. Sous l'influence de la chaleur de l'écurie, les racines vont entrer en végétation et donner naissance à des bourgeons qui, au bout de 3 semaines, seront récoltables. Séparez-les à ce moment de la racine et vous les consommerez soit passés au beurre après ébullition soit en salade.

Le forçage que vous aurez mis en train au 15 novembre sera récolté le 4 ou le 5 décembre; à ce moment-là, mettez une nouvelle série de racines au forçage afin d'avoir des endives à consommer à Noël. Le 15 janvier, mettez la dernière série au forçage.

Profitez du beau temps pour débiter les asperges après avoir coupé les « fanes » à 20 cm. du sol. Saupoudrez légèrement autour des pieds des scories Thomas puis des sels de potasse que vous enfouirez par un léger binage. Entourez ensuite les pieds d'asperge avec du fumier bien décomposé. La fumure chimique s'indique particulièrement pour les plantations d'asperges qui prennent de l'âge (de 6 à 15 ans).

Enfin, pendant les beaux jours de novembre, profitez également de labourer tous les carrés libres de votre jardin. Le labour d'automne est plus avantageux que le labour de printemps, de plus c'est du temps gagné sur le mois de mars prochain qui ne nous laissera certainement pas chômer.

Station cant. d'Horticulture: L. NEURY.

Essai d'histoire de Conthey

CHAPITRE VIII

LES AQUEDUCS — LA TZANDRA

Pour préserver les propriétés de la sécheresse, le centre de la vallée du Rhône possédait des aqueducs dont quelques-uns remontent au XV^{me} siècle. On connaît, à Conthey, le torrent de la Tzandra depuis cette date.

En 1578, Aven, Erdes, Daillon, Sensine adoptaient un règlement concernant l'usage de ses eaux. Un décret de 1747 en répartit les droits de jouissance pour l'arrosage, mais condamnait divers canaux ouverts sans raison et sans autorisation.

Ici comme souvent ailleurs, le bisse dépendait d'un consortium qui entretenait les conduites, réglementait le partage des eaux et la durée de l'arrosage. Un acte de 1804 parle de l'acquisition en faveur du consortium, d'une fauchée d'eau de la Tzandra. A en juger par des bordereaux d'inscription hypothécaire, cette association possédait même des fonds.

Vers le milieu du XIX^{me} siècle, la Tzandra ne parut plus suffire aux besoins actuels des populations. L'on songea, dès lors, sérieusement à agrandir l'aqueduc. En 1858, l'ingénieur Ignace Venetz, chargé d'étudier le projet, adressa un rapport au président de la commune. Il fallait malheureusement ménager les intérêts différents. Aven, Erdes, Daillon poussaient à l'exécution, tandis que Primplaz s'y opposait dans des mémoires au Département de l'Intérieur. En 1880, l'Etat temporisait. Les trois prédites communes lui a-

dressèrent un rapport-supplément qui engagea les autorités cantonales à se prononcer pour l'agrandissement de l'aqueduc.

L'année 1862 voit les travaux reconnus officiellement, le 10 mai, en présence du préfet de district Evéquois.

PROPOS D'ENFANTS

Le petit Jacques demande à sa mère comment Dieu s'y prend pour faire tomber la pluie.

— Va-t-il chercher l'eau des rivières, des mers?

— Avant que maman ait le temps de répondre, Jeanjean, 4 ans, regarde son frère d'un air un peu protecteur, et lui dit: « T'es bête, va! Tu penses bien qu'il a l'eau cher lui!

ESPESSIERS

Le bon Bitter

Dépôt pour Sion: Distillerie Walpen & Udry

KEFOL

Pour MAUX DE TÊTE
boîte 10 p^{res} 1.80. Pharmacies

Feuilleton du Journal et Feuille d'Avis du Valais N° 38

LES EMIGRANTS

par JOHAN BOJER

Bergitta, qui est plus jeune que sa sœur de quelques années, paraît plus âgée: c'est que la prairie vieillit certaines personnes plus que d'autres. C'est encore le fra-luquet qui est sacré, mais il s'est déformé, et sa petite moustache, sous son nez, est grise. Le psaume commence. Kal n'est pas capable de chanter. Il fait semblant d'examiner ses souliers et ses mains gercées, qu'il tient jointes entre ses genoux. Oui, voilà comment va le monde. Kal songe au temps où Oluf, à Skaret, ne pouvait aller à l'école parce qu'il n'avait pas de pantalon. Un instant après, il cherche des yeux Karen, qui est assise, déjà le nez dans son mouchoir: ses filles la regardent comme s'il pouvait devenir nécessaire de l'aider à sortir.

Puis, Oluf entre en robe et collet, c'est la première fois qu'on le voit ainsi. La seule personne qui ne voit rien est Karen, dont les yeux sont aveuglés juste à ce moment. Kal doit de nouveau examiner ses mains, il pense à Paulina, qui a trimé comme un gars après le départ d'Oluf, et à Karen, qui a tant pillé sa basse-cour et sa porcherie pour subvenir à ce garçon.

Voilà le prêtre debout dans la chaire, il joint les mains et commence à prier. Vraiment, c'est Oluf? Kal regrette maintenant de ne pas s'être assis tout de même à côté de Karen, il semble qu'elle n'en peut plus, elle est secouée de sanglots tout le temps.

De quoi le prêtre parle-t-il? Ni Karen ni Kal n'en peuvent saisir grand-chose. La parole de Dieu est la parole de Dieu. Mais pour ce qui est de Karen, elle a toujours cru

jusqu'ici que Notre Seigneur est un vieillard. Elle comprend maintenant que c'est une erreur. Il est très jeune. Il ressemble à Oluf. Et Kal ne tarde pas à comprendre qu'il n'avait rien à craindre, ça va tout seul.

Et plus d'une fois, par la suite, les deux vieux, en causant de tout ce qui leur était arrivé au vieux pays et ici, se disent que cette journée-là était la plus grande dont ils gardaient le souvenir.

Le soir, ils sont de nouveau tous réunis dans la petite salle, quand le prêtre s'avise d'exprimer le désir d'emporter un souvenir de Skaret. Et le vieux marteau? Il interroge des yeux son père et son frère. Le vieux hoche la tête et sourit. Hé, hé! Oui, si Oluf trouve que ça en vaut la peine.

Et soudain Andrew va le chercher, le montre et le brandit.

— Feron-nous un pari? dit-il.

— Un pari?

— Oui. Le marteau sera pour celui de nous deux qui le premier s'égara comme président du Sénat du North-Dakota. Car il pourrait en avoir besoin pour diriger l'assemblée.

On braque les yeux sur lui. Siri, étalant sa jupe, lui fait une grande révérence, comme elle l'a appris à l'école de danse.

V

Les années ont passé, la plupart des anciens « settlers » gisent au cimetière.

Une femme aux cheveux blancs, à lunettes d'or, conduit elle-même son auto vers la grande ferme de Kvidal: on est au printemps, le vaste ciel est bleu. Autour du bâtiment principal, sorte de villa, il y a des pelouses avec des chemins cimentés; la femme ne s'arrête pas là; elle pénètre dans la cour, bordée, au fond, des communs peints en rouge; les grands « farmers » ont maintenant un « elevator » particulier qui dresse sa haute masse; elle passe et mène l'auto jusqu'à une petite maison blanche d'un étage, tout près du petit bois; là elle s'arrête, descend et entre.

Un vieil homme à lunettes bleues, en sarrau sombre, est debout, occupé à faire de la menuiserie. Sa barbe blanche est coupée en carré, sa crinière blanche, épaisse, s'élève en touffe sur son front. Il tourne la tête, au bruit de la porte qui s'ouvre.

— Bonjour, Morten.
— Bonjour. C'est toi, Else?
— Comment cela va-t-il, cher ami?
— La journée s'écoule peu à peu.

Else regarde cette homme sans défense, qui travaille un peu pour s'occuper. Comme c'est singulier, la destinée. Lui qui a trouvé ici, en Amérique, une telle arène pour ses aptitudes, lui qui a mis tant d'affaires en train, acquis une situation de fortune de plus en plus large, monté de plus en plus haut sur l'échelle des fonctions électives, un accident est venu le frapper au moment où il touchait à son but: être élu membre du congrès des Etats-Unis. L'explosion d'une lampe à acétylène qu'il maniait a suffi... Aveugle! Un homme fini! Voilà dix ans qu'il tripote du bois. Et il est veuf. Les livres en caractères Braille sont bientôt épuisés, le pis est qu'il ne peut pas se tenir au courant par les journaux, mais cela va un peu mieux depuis que le petit Morten, son petit-fils, a grandi, et lui lit à haute voix des journaux américains et norvégiens, dans la mesure où l'école lui en laisse le temps.

— Tu arrives de l'hôpital? demande le vieux.

— Oui, nous avons eu séance de la direction. Le dernier agrandissement en a fait un établissement modèle, tu peux me croire. C'est... oui, c'est bien dommage que Bergitta n'ait pas pu le voir achevé.

— Hélas! — Sa tête est posée comme si ses yeux de verre pouvaient voir à travers les lunettes. — Ça nous coûte cher, à nous autres Norvégiens, d'habiter le pays plat. Bergitta n'a pas pu le supporter.

— La seconde génération, Morten, est mieux lotie que nous.

— Sous le rapport de l'argent, oui. Et avec toutes les machines, les autos, parle! Mais voudrais-tu changer avec eux, dis? Il leur manque une chose importante.

— Et c'est, Morten?

— La vision lointaine, Else. La nostalgie, si tu veux. Ils sont des Américains qui savent un peu de norvégien. C'est tout.

— As-tu encore le mal du pays, Morten?

— Tu le demandes?... Crois-tu qu'il y ait eu un seul jour, depuis tant d'années, où je

ne me soit pas dit: Maintenant, je vais bientôt retourner au pays et racheter Kvidal?

— Toi, qui as été un si bon Américain?

— Vois-tu, nous avons deux âmes, nous qui sommes venus de chez nous ici. Et deux patries. Certes, je suis un bon Américain, encore aujourd'hui. Lorsque mes deux fils sont allés à la guerre, j'ai dit: c'est bien, c'est pour l'Amérique. Mais tout ce que j'aurais fait en Norvège!

— Oui, oui: Ola pensait de même.

Morten ne sourit pas. Depuis qu'Else est veuve, elle a un culte pour le souvenir de son mari. Qu'on ne vienne pas lui dire qu'il avait des défauts! Chaque fois qu'elle entend une idée qui lui plaît, toujours elle dit qu'Ola pensait de même.

Morten remarque:

— C'est dommage qu'il n'ait pas vu le North-Dakota au régime sec.

Elle soupire.

— Oui, après la lutte qu'il a soutenue pour cette cause.

— Et où en est-on avec l'université de Nidaros?

— Nous recueillons de l'argent. Cela marche, au delà de nos espérances, c'est tout ce que je peux dire.

Elle se lève, avance la main, prend la sienne:

— Adieu, cher ami. Porte-toi bien.

— Merci d'être venue. Il ne faut pas m'oublier.

Et il l'écoute partir.

Le voilà de nouveau ici debout, essayant de menuisier. Ça ne va d'ailleurs pas trop mal; les mains, à la longue, acquièrent comme des yeux, il parvient à terminer tel et tel objet qu'il sait être utilisables. Les gens sont aimables pour lui. Si un Norvégien célèbre vient à Nidaros faire une conférence, Morten est assis au premier rang; aux yeux de tous, il est un Moïse. On chuchote: « C'est lui ». Si l'on enterre un compatriote connu, ceux de la maison habillent le vieux en costume de ville et chapeau haut de forme, et l'accompagnent, il se dresse près de la tombe, ôte son chapeau, aveugle et digne, et fait un petit discours. Il a peu à peu appris à se diriger dans les fermes d'alentour; il a une démarche glissante particulière, et quand il

s'approche d'un mur ou de quelque autre obstacle, un sens nouveau lui dit qu'il doit se protéger avec la main. Mais surtout il circule dehors et dedans avec le petit Morten, son ami, qui le tient par la main pendant d'assez longues promenades, lui fait la lecture, s'accorde avec lui en toutes choses, et jamais ne se lasse d'entendre parler du vieux pays et du canton de son grand-père.

Voici le gamin qui arrive de l'école; et la première chose qu'il fait, est d'entrer à l'atelier. Il a parlé anglais toute la journée, il n'a entendu parler qu'anglais par ses maîtres et ses camarades, mais maintenant c'est le dialecte du grand-père qui lui vient aux lèvres, et c'est le dialecte d'un canton où jamais il n'a été.

— Ecoute... un événement: Andrew Skaré est élu sénateur!

— Oh! — Le vieux saisit le toupet de cheveux de l'enfant. — Allons, c'est bien pour lui, ça. Il s'est donné assez de peine pour y arriver pendant des années.

Pour Morten, ce sont les nuits qui sont longues, parfois. Les souvenirs du temps où il voyait, et où le monde était pour lui un champ d'action, lui reviennent à l'esprit. Là, voilà, peu de temps avant son accident, qu'il rentre en auto d'une séance à Northville. C'est une fraîche journée d'automne; il regarde cette prairie, qui n'était qu'une étendue inculte, quand lui et les autres y sont venus avec les voitures traînées par des bœufs; et aujourd'hui c'est un des greniers du monde, avec de grandes et de petites fermes partout sur des milliers de milles carrés; des clochers d'église se dressent, et dans les tombes qui les entourent dorment des compatriotes après une vie de labeur. Une nouvelle Normandie, oui, voilà ce que nous avons accompli. Pour cela il fallait venir assez loin de chez nous. Personne ne demande ce qu'il en a coûté. Voyez seulement les groupes d'arbres sur la plupart des fermes, le bois sacré, parfois une vraie petite forêt, le plus souvent plantée par les femmes: c'est le signe de la profonde nostalgie du pays sylvestre.

(A suivre)

„Lun Cocktail“
L'APÉRITIF RENOMMÉ